

délibération :  
D\_2018\_3\_10

L'an deux mille dix huit , le vendredi 09 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Mars 2018

Présents : 15

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 19

**Objet : Avenant n°1 Marché  
Aménagement "Hameau de la  
Chauvèterie"**

**Pouvoirs** :

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux, dont l'entreprise Gatineau TP étant le titulaire, a été transféré à la commune par le GrandAngoulême suite à la reprise de la compétence voirie, que détenait l'ancienne Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud.

La 2<sup>ème</sup> phase des travaux d'aménagement du hameau de la Chauvèterie est terminée depuis février dernier. Le montant des travaux est moins élevé qu'initialement prévu (38 812,67 € au lieu de 40 677,43 € HT) suite à de légère modification effectuée durant le chantier.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 en moins-value de 1 864,76 € HT avec l'entreprise GATINEAU ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 23 MARS 2018

